

Gel des services civiques 2025 : une nouvelle offensive contre le secteur associatif

Le ministère chargé des comptes publics a publié le 29 janvier dernier une note annonçant la suspension des missions de service civique commençant au 1^{er} février jusqu'à l'adoption définitive d'un budget 2025. Après s'être affairé à affaiblir les associations et ONG via de grossiers outils de répression politique et financières les gouvernements macronistes mettent ainsi volontairement les associations et les jeunes en difficulté financière afin de faire pression sur l'opposition.

Il n'y a pourtant jamais eu autant de précarité des jeunes qu'aujourd'hui. Nous le voyons au quotidien en tant que professionnel·les de l'animation, du social, de l'insertion et de la culture.

Les injonctions à l'austérité ciblée et les incertitudes depuis l'été dernier ont plongé le secteur associatif dans une précarité jamais vue après des années de mise en compétition des uns contre les autres et de baisse de subventions dans les secteurs éducatifs, culturels, social, médico-social et des collectivités territoriales. **Cette nouvelle annonce illustre le mépris des gouvernements successifs qui considèrent le secteur associatif comme son laboratoire d'expérimentations de politiques antisociales et une variable d'ajustement budgétaire.**

Depuis des années, ASSO-Solidaires dénonce le dispositif de volontariat en service civique comme un moyen de contourner le droit du travail, d'exploiter la force de travail de la jeunesse à bas coût et d'accentuer la précarité financière des associations. Cette nouvelle attaque illustre le besoin de mettre fin à la dépendance à ces sous-contrats dans le secteur associatif et à la mise en place d'une véritable politique publique de l'emploi des jeunes.

Nous demandons une réforme de l'emploi pour que cesse ce chantage gouvernemental :

- Réforme de l'emploi allant vers une abrogation du service civique au profit d'une réelle politique d'emploi des jeunes c'est à dire des contrats réguliers systématiques
- Le CDI pour tous et toutes. Le CDD est, selon la loi, exceptionnel et doit le rester. Les statuts et contrats particuliers doivent être réformés pour aller vers l'interdiction de tout régime dérogatoire inférieur au droit du travail et pour l'égalité des droits sociaux quel que soit le statut.
- Un investissement massif dans le secteur associatif qui passe par des subventions de fonctionnement pour permettre l'emploi et mettre fin à la mise en compétition des associations par les appels à projets et des contrats précaires.

La jeunesse mérite mieux que du mépris et de la précarité.